



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1289 du 26 décembre 2007

Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BRÈVES	2
■ C.T.P.M. DU 18 DÉCEMBRE 2007 PRÉSIDÉ PAR JEAN LOUIS BORLOO :	
✓ DÉCLARATION INTERFÉDÉRALE C.G.T.	3-8
✓ COMPTE-RENDU	9
✓ DOCUMENT DU MINISTÈRE SUR L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MEDAD	10-14
■ DISCUSSIONS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	
✓ DÉCLARATION C.G.T. À LA REUNION DU 17 DECEMBRE	15-16
✓ SALAIRES : LES MESURES CONCRÈTES ET URGENTES RESTENT A NEGOCIER !	17
✓ COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE	18
✓ NOTE DE LA C.G.T. FONCTION PUBLIQUE AUX ORGANISATIONS	19-20
■ COMPTE RENDU COMMISSION N° 1 DU C.C.A.S. DU 4 DECEMBRE	21-22
■ LETTRE A BRIGITTE BICKARD POUR LE DECES DE NOTRE CAMARADE ROBERT.	23
■ CALENDRIER 2008	24



La Fédération vous souhaite à toutes et à tous

de très bonnes fêtes de fin d'année





AGENDA

8 janvier 2007 :

réunion du conseil des services scientifiques et techniques du ministère

10 janvier 2007 :

secrétariat fédéral

10 janvier 2007 :

groupe de travail fédéral sur l'outil

15 janvier 2007 :

commission exécutive de l'U.G.F.F.

Le document adopté au 13^{ème} congrès fédéral a été envoyé aux membres de la C.E. Fédérale et aux syndicats affiliés à la fédération




INFOS BREVES


Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables


- ✓ **Arrêté du 16 novembre 2007** fixant la nature et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès dans le corps des adjoints d'administration de 1^{ère} classe de l'aviation civile.
- ✓ **Arrêté du 21 novembre 2007** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen professionnel et d'une sélection professionnelle pour le recrutement d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (femmes et hommes).
- ✓ **Décret n° 2007-1684 du 29 novembre 2007** relatif à l'Etablissement public de gestion du quartier d'affaires de la Défense et modifiant le code de l'urbanisme.
- ✓ **Arrêté du 19 novembre 2007** autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'adjoint(e)s d'administration de 1^{ère} classe de l'aviation civile au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, direction générale de l'aviation civile et Météo-France.
- ✓ **Décret du 28 novembre 2007** portant nomination au conseil d'administration de Voies navigables de France - M. SANSON Eric).
- ✓ **Décret du 28 novembre 2007** portant nomination au conseil d'administration du Port autonome de Nantes - Saint Nazaire - M. Roncière (Paul).
- ✓ **Décret du 5 décembre 2007** fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation spécialisé des travaux publics de l'Etat.
- ✓ **Arrêté du 5 décembre 2007** fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours professionnel sur épreuves pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat.
- ✓ **Arrêté du 10 décembre 2007** attribuant des compétences dans le domaine maritime à la direction départementale de l'équipement du Finistère.
- ✓ **Arrêté du 10 décembre 2007** attribuant des compétences dans le domaine maritime à certains services déconcentrés de l'équipement.
- ✓ **Arrêté du 10 décembre 2007** attribuant des compétences en matière de signalisation maritime à la direction départementale de l'Équipement des Bouches du Rhône.


- ✓ **Décret n° 2007-1227 du 7 décembre 2007** relatif à l'extension du contrôle technique obligatoire à certaines constructions exposées à un risque sismique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- ✓ **Arrêté du 2 novembre 2007** fixant les montants de la prime de technicité prévue par le décret du (août 1970) fixant le régime particulier des primes accordées à certains personnels techniques de la navigation aérienne.
- ✓ **Arrêté du 21 novembre 2007** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (femmes et hommes).


Le Bureau Fédéral du 24 janvier est reporté au 30 janvier. En effet, à l'appel de plusieurs organisations syndicales de la fonction publique une journée de grève et d'actions est prévue le 24 janvier. La fédération Cgt Equipement-Environnement appelle dès aujourd'hui, l'ensemble de ses composantes à s'inscrire et créer les conditions d'une forte mobilisation le 24 janvier 2007.

 www.cgt.fr	Communiqué du 14 décembre 2007 Travail du Dimanche Halte à la déréglementation du travail dans le commerce !
Le Sénat vient d'adopter un amendement qui ajoute les « Etablissements de commerce de détail d'ameublement » à la liste des établissements admis de droit à donner le repos hebdomadaire par roulement, donc à employer des salariés le dimanche.	


 www.cgt.fr	Communiqué du 14 décembre 2007 Pénibilité – retraite Le patronat veut jouer la montre
Certes, le Medef ne profite pas du changement de négociateur patronal, après l'éviction de D. GAULTIER SAVAGNAC pour remettre en cause la petite avancée, gagnée le 26 septembre dernier, sur la réparation. Mais nous ressortons avec, comme unique décision, un calendrier de quatre réunions jusqu'au 25 mars 2008, malheureusement, sans contenu précis. Le Medef n'a pas renoncé à laisser de côté le volet réparation pour ne discuter que de celui de la prévention. L'intervention de la Cgt a permis de recadrer la discussion sur l'objet central de cette négociation qui doit être la mise en place d'un dispositif de départ anticipé.	

 www.cgt.fr	Communiqué du 13 décembre 2007 Chiffres du chômage Le calcul cynique du gouvernement
Avec la publication hier le 11 décembre des statistiques trimestrielles sur le taux de chômage par l'Insee, le gouvernement a, une fois de plus, pu s'adresser un satisfecit à bon compte. Pour la première fois depuis 5 ans, le taux de chômage en métropole au sens du BIT est en effet passé sous la barre symbolique des 8 % (soit 2,2 millions de personnes). Il s'établit par ailleurs à 8,3 % de la population active française, DOM compris.	

 www.cgt.fr	Déclaration du 12 décembre 2007 Pour le financement du logement social, contre la banalisation du livret A
Michel CAMDESSUS, missionné par le gouvernement pour « définir les modalités d'une réforme de la distribution du Livret A », remet aujourd'hui ses propositions. Celles-ci confortent la position des dirigeants des banques françaises qui ont saisi la Communauté européenne. Michel CAMDESSUS préconise la banalisation du livret A, même s'il assortit d'un certain nombre de considérations.	

 www.cgt.fr	<p align="center">Déclaration du 12 décembre 2007 Grenelle de l'Environnement Transports : une série de faux départs qui appelle à se ressaisir !</p>
<p>Les associations et les organisations syndicales participant aux travaux du Grenelle de l'environnement rendent publique une déclaration commune (ci-jointe). Elles attirent l'attention sur le fait que les premières mesures prises ou annoncées par le gouvernement en matière de transport apparaissent,</p>	

pour la plupart, à contre sens des orientations retenues et proposées au Grenelle.

 www.cgt.fr	<p align="center">Déclaration du 10 décembre 2007 Gaz et électricité : La Cgt demande le maintien, au-delà de 2010, des tarifs réglementés et exige la transparence sur leur calcul</p>
---	--



**Déclaration commune des Fédérations CGT
de l'Équipement – Environnement et des Finances
au Comité technique paritaire ministériel(*) du 18 décembre 2007.**

Nicolas BAILLE
pour l'interfédérale CGT

Monsieur le ministre d'Etat,

Vous avez convoqué ce jour un Comité technique paritaire ministériel (CTPM) afin de nous présenter la future organisation du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD).

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour permettez-moi d'apporter un commentaire plus général concernant l'intervention du Président de la République le 12 décembre dernier sur la révision générale des politiques publiques (RGPP).

L'objectif affiché serait de mieux répondre aux intérêts des usagers, des contribuables et des fonctionnaires. Sauf que la réalité est tout autre.

En effet, bien avant que les mesures ne soient définies, un rapport parlementaire dévoile l'objectif réel qui est de réduire massivement le budget de l'Etat. Le chiffre de 14 milliards d'euros est avancé en première étape ! Lors de notre rencontre du 18 juillet dernier, nous vous avons dit que pour la CGT aucune réforme ne pouvait avoir lieu ayant pour seul objectif la réduction budgétaire et la diminution des emplois publics. L'emploi public existe au regard de missions publiques pour assurer et garantir les droits reconnus au citoyen et participe de l'intérêt général.

Les mesures annoncées le 12 décembre dernier par le Président de la République iraient selon lui vers un meilleur service public pour l'utilisateur. Permettez-nous d'en douter ! Ce qui est proposé se traduit, après la loi dite de décentralisation d'août 2004, par un nouveau désengagement de l'Etat et la fermeture d'un grand nombre de services de proximité.

Alors une meilleure réponse aux intérêts du contribuable ?

Le contribuable est aussi un citoyen pour lequel les impôts doivent permettre de financer les services d'intérêt général. Avec le programme gouvernemental, celui-ci aura moins de services publics à sa disposition. La privatisation des services se traduirait de surcroît par des coûts plus élevés ainsi que le démontrent l'exemple de l'eau gérée par les sociétés privées. Quant au bradage de la fonction publique,

l'exemple Anglais où le gouvernement est obligé de commencer à faire marche arrière, mérite d'être médité.

(*) CTPM Présidé par le ministre d'Etat Jean-Louis Borloo et en présence de la Secrétaire d'Etat à l'écologie N. Kosciusko-Morizet et du Secrétaire d'Etat aux transports D. Busserau.

Une amélioration de la situation des agents de la fonction publique ?

Quand un agent d'exploitation spécialisé de catégorie C au 9^{ème} échelon perçoit une rémunération nette de 1319 euros, primes comprises, par mois après 25 ans d'ancienneté ; il est temps, Monsieur le Ministre que, contrairement à ce qu'il s'est passé hier soir, de véritables négociations s'ouvrent sur la revalorisation du point d'indice, mais également sur une réelle reconnaissance des qualifications devant se traduire par une refonte de la grille sur la base de 1500 € brut minimum.

Le gouvernement prépare un plan de suppression d'emploi d'une ampleur inédite, des chiffres de l'ordre de 200 000 emplois supprimés sont cités. Si ces suppressions ne pourront avoir qu'un effet marginal sur la résorption du déficit annuel (moins de 5%), elles préparent à l'évidence de nouvelles privatisations.

Sur le plan statutaire, le discours du Président de la République du 19 septembre dernier à l'IRA de Nantes indique clairement la voie poursuivie : il s'agit de s'attaquer au statut des fonctionnaires lui-même en proposant le choix aux nouveaux entrants entre contrat de droit privé et le statut de la fonction publique. Les corps devraient laisser la place à une gestion des emplois et des métiers avec des carrières et des rémunérations individualisées. Même la garantie de l'emploi est visée, ainsi il est proposé de négocier les départs avec un pécule !

Attaque du statut, moins de services publics, moins de droits pour les citoyens, c'est un vaste plan de régression sociale que la CGT entend combattre.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le nouveau projet de réorganisation de l'Administration centrale. Projet élaboré en dehors de toute information des personnels et de leurs représentants, sans même parler de concertation.

Situation qui n'est certes pas une première, à ceci près qu'un pas nouveau vient d'être franchi dans l'autoritarisme et le mépris des personnels...

Madame la Directrice Générale du Personnel et de l'Administration, vous nous parlez de dialogue social mais - c'est une première - vous ne respectez pas les textes réglementaires en refusant de convoquer, comme vous le demandait l'ensemble des représentants des personnels, le CTPC qui vous est rattaché.

Monsieur le Ministre, vous préférez vous adjoindre des cabinets d'audits privés plutôt qu'associer l'encadrement de ce ministère à l'élaboration de cette réforme ; encadrement qui sera précisément chargé de sa mise en œuvre et rémunéré en fonction des résultats.

Aujourd'hui le message général que vous entendez faire passer est le suivant : « les personnels n'auraient pas à s'inquiéter » : ainsi les agents devraient être intégrés par « blocs », les sous-directions et services préservés de découpage... Déjà le schéma proposé contredit ses assertions.

La réorganisation, nous dit-on, devrait s'effectuer à « moyens constants ». Qui peut le croire alors que l'administration centrale paiera son tribut dans le cadre des suppressions massives d'ETP en 2008 et qu'il nous est annoncé un non-renouvellement de 1 agent sur 2 dès 2009 !

La suppression d'effectifs et de moyens est au cœur même de cette réorganisation. Des administrations centrales « réduites », « allégées » comme l'écrit M. Woerth : les personnels savent lire !

Nombreux sont les agents de toutes catégories à s'interroger sur la pertinence de la réorganisation prévue et à faire part de leurs inquiétudes. Si la nécessité d'une réflexion transversale est évidente afin d'agir pour un aménagement durable du territoire, celle-ci doit ne doit pas entraîner une centralisation

extrême des moyens supports, la spécificité des compétences existantes doit être conservée pour une efficacité au plus près des missions.

Ces besoins de compétences de proximité dans les directions pour les fonctions européenne, internationale, juridique ou de communication s'avèrent incompatibles avec des fonctions qui s'opéreraient dans des unités aux effectifs déjà réduits. Les économies qui pourraient être réalisées sur des fonctions supports ne seraient que de fausses économies. Il y aurait beaucoup de pertes de moyens, de connaissances, d'efficacité, beaucoup d'efforts à faire pour reconstruire des coopérations, éviter de nouveaux cloisonnements.

Le regroupement de 35 directions d'administration centrale en 5 directions générales et un secrétariat général peut sembler de bon sens si ce n'est qu'il est d'abord guidé par des objectifs comptables et présente de plus des incohérences.

- Par exemple, en rattachant la pollution atmosphérique à la direction générale Energie et Climat que resterait-il d'une approche intégrée partant des rejets des industries pour prévenir les transferts vers tous les milieux air – eau – sols ?
- Le maintien d'une délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, qui à l'heure actuelle prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'Etat. Comme va-t-elle s'articuler avec le Secrétariat général et le Commissariat général au développement durable ?
- Ou bien encore, comment garantir que les contradictions entre les intérêts économiques de court terme et ceux des citoyens et de l'environnement seront bien arbitrés au fil des décisions si celles-ci relèvent du même chef de service ou directeur ?
- L'actuelle Direction générale de l'énergie et des matières premières sera-t-elle totalement intégrée dans la Direction générale de l'énergie et du climat ?
- La création d'une direction des transports intermodaux ne garantit pas une véritable approche multimodale favorable au fer et à la voie d'eau et les récentes décisions en matière de fret ferroviaire nous confortent dans ces craintes.
- L'éclatement de la sous-direction déchets et produits chimiques pose difficulté.
- Quant à la création d'un Commissariat au Développement Durable, celle-ci ne laisse pas d'interroger. Il est difficile de croire que ce dernier ne gèrerait que le moyen et le long terme lorsque c'est chaque semaine que le ministre présidera son comité stratégique.

C'est bien une centralisation et une politisation accrues de l'administration centrale qui est en perspective avec tous les risques que cela comporte.

Le service de communication du ministère ne doit pas devenir le service de propagande du ministre.

Quant à la statistique, celle-ci doit rester indépendante du politique.

Sur un autre plan, l'effacement du conseil général des ponts et chaussées illustre à sa façon le grand bradage de la technicité de notre administration.

Qui plus est, la réorganisation qui nous est présentée pourrait être la première phase d'un démembrement de l'administration centrale au travers de l'externalisation de missions et de transformations de services dans des structures de type agences avec mise en cause des statuts des personnels. C'est un risque immédiat dans le cadre de l'implosion de la DSCR en 4 morceaux dont la constitution d'une agence pour les examens du permis de conduire, agence qui s'autofinancerait sur le paiement de droits d'examen pouvant s'élever jusqu'à 150 € voire plus !

La CGT ne laissera pas faire. Nous serons au côté des agents pour préserver les contenus professionnels, les capacités d'expertises et les potentiels encore présents dans les services. Sur la méthode, nous demandons que les personnels soient enfin consultés et entendus sur l'évolution de leur service et de leurs moyens.

Nous continuons d'exiger la convocation des CTPC, instances la plus appropriées pour une discussion approfondie sur une réorganisation concernant l'ensemble de l'administration centrale du MEDAD et ses personnels dont il convient de respecter les droits : droit à un poste correspondant à sa qualification, droit à la mobilité choisie et à la formation, transparence dans l'attribution des postes, recouvrement de postes pour assurer la transmission des connaissances...

La préservation des missions et des emplois implique quant à elle le gel des suppressions d'emplois et amputation de crédits.

Concernant le devenir des locaux du 20 avenue de Ségur qui a fait l'objet d'un vœu adopté par le CTPM de l'écologie fin avril, les personnels attendent des réponses à leur demande.

Dans le périmètre de compétence du ministère, les transports doivent s'inscrire dans une approche multimodale, cohérente et efficace du développement durable ; l'ambition suppose un retour à une maîtrise publique tant il est vrai que le système de transport répond de l'intérêt général et nécessite un secteur public fort. La CGT vous prend au mot quant à l'objectif d'une maîtrise publique pour aller vers une réorientation de la politique des transports en vue de mettre en place une alternative aux choix libéraux peu compatibles avec les travaux du Grenelle de l'environnement. La CGT récuse la logique de compétitivité économique et de concurrence entre les modes ainsi que la logique d'intervention des partenariats public-privé qui répond avant tout aux intérêts financiers et accompagne le désengagement de l'Etat.

D'autre part, nous vous informons qu'il existe des services navigations dans notre ministère, qu'ils représentent une alternative au tout routier. Or, ils sont absents du Grenelle. Ce que nous regrettons fortement.

La préoccupation de fond sur le périmètre du MEDAD : cohérence, transversalité et solidarité des territoires fonde notre conception et justifie une nouvelle gouvernance des affaires de ce ministère et une volonté de démocratie dans les choix politiques. Comme l'exige les questions communes du secteur mer, maritime et portuaire, nous revendiquons un CTP Mer comme lieu de concertation de l'ensemble des agents concernés dans ce périmètre. En revanche, la formulation sibylline concernant le positionnement de l'ENIM suscite beaucoup d'interrogation chez les personnels et appelle des éclaircissements.

La CGT a pour conception de porter des logiques intégrées et multimodales de maîtrise publique des infrastructures et de leur utilisation en cohérence avec l'habitat, l'urbanisme et le logement et de la nécessaire régulation par des outils publics.

Concernant l'organisation au niveau territorial.

Dans le cadre de l'organisation locale de l'Etat, il a été annoncé la création de directions régionales de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables par regroupement des actuelles directions régionales de l'équipement (DRE), des directions régionales de l'environnement (DIREN) et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) pour la partie qui relève des missions du MEDAD et au niveau départemental par la fusion des DDE et DDAF. Sous couvert de donner au niveau régional de nouvelles prérogatives dans la mise en œuvre de politiques publiques, on assiste à un effacement progressif du niveau départemental. Le préfet de région aura désormais autorité hiérarchique sur le préfet de département. Partant du constat dogmatique des réductions des dépenses publiques, il y aurait pléthore de services. Qui plus est, la fusion DDE-DDAF n'offre aucune garantie quant au maintien de ces directions fusionnées dans le périmètre du ministère puisque la RGPP précise, je cite : « au niveau départemental à l'issue de la réforme les agents des services travailleront dans des directions départementales qui ne seront plus directement rattachées à telle ou telle administration centrale ». Comment croire vos propos dans un tel contexte ?

Sur la fusion des DRE-DRIRE-DIREN, les personnels concernés s'interrogent quant à leur devenir tant en terme de mission que de déroulement de carrière et de gestion.

Le rapport du préfet ARIBAUD pointe la question de l'harmonisation des rémunérations et des régimes indemnitaires. Les personnels des DRIRE seront-ils intégrés et gérés par le MEDAD ou bien mis à disposition ? Nous exigeons que les personnels et leurs représentants soient pour le moins informés et consultés sur les points que nous venons de citer.

Plus globalement, la CGT vous a maintes fois exprimé sa revendication de donner les moyens pour mettre en œuvre et contrôler le respect des règles fixés par les choix politiques. Cela suppose de concevoir une organisation des hommes et des femmes et des moyens en conséquence ainsi que des engagements financiers à la hauteur des enjeux, y compris au regard des besoins exprimés à l'occasion du Grenelle de l'environnement. D'ailleurs, le Sénat déplore l'absence de traduction financière et budgétaire des mesures du Grenelle dans la loi de finances 2008 ! Au niveau confédéral Bernard Thibault vous a également saisi sur ce sujet.

Sur cet aspect, nous voulons ici dénoncer l'absence totale de concertation avec les représentants du personnel. En effet, aucune réunion de présentation du PLF 2008 n'a été faite en CTPM alors que nous vous l'avions demandé. Cela traduit une volonté de passage en force.

Par ailleurs, comme il est indiqué dans la fiche RGPP sur la simplification des procédures internes à l'Etat, une des conclusions du rapport annonce la création à tout va d'agences de service public. Pour ce qui nous concerne, et comme nous l'avons déjà exprimé, la CGT récuse dans son principe cette évolution dans la mise en œuvre des politiques publiques et donc nous nous opposons à toute nouvelle expérimentation qui s'apparenterait à une volonté d'externalisation ou de démantèlement des services et de mise en cause du statut des agents.

Les mêmes enjeux de service public traverseront la poursuite des travaux du Conseil de modernisation des politiques publiques d'avril 2008 puisqu'ils porteront notamment sur le permis de construire, la mission d'ingénierie concurrentielle, la politique de l'eau et le pilotage des opérateurs.

En ce qui concerne les établissements publics, nous dénonçons la suppression prévue d'implantations comme à Météo-France et leur pilotage de plus en plus par la rentabilité. Quant à ceux de l'ex champ de l'écologie ils n'auront pas les moyens d'assurer leurs missions que ce soit l'ONEMA où les personnels se sont largement mobilisés, à l'ONCFS où des recrutements sont indispensables pour répondre au déficit d'effectifs tout comme dans les Parcs nationaux. Dans tous ces services ainsi que dans les Agences de l'eau des chantiers doivent être menés à bien concernant la situation des personnels et les missions. Quant aux personnels des réserves naturelles de France, ils dépendent de nos subventions.

L'ensemble des réorganisations, ne doit pas conduire à des mobilités forcées pour les personnels. Pas plus qu'elle ne doit conduire à une remise en cause de l'action sociale dont les structures au contraire doivent être pérennisées. Pour cela, le ministère doit maintenir voire consolider l'arrêté du 22 mai 1985 et la circulaire du 26 juin 2000, précisant le rôle du Comité central d'action sociale et des Comités locaux d'action sociale. Dans cette période extrêmement tendue, l'action sociale de proximité indispensable aux agents, ne pourra continuer à se développer que dans le respect des textes en vigueur permettant aux Présidents de CLAS d'exercer sereinement leur mandat. Nous demandons également l'activation rapide du Groupe de travail « Action Sociale ».

La CGT se prononce pour que le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables soit porteur d'une stratégie globale s'agissant tant de l'industrie, que de l'environnement, des transports, de l'équipement et d'aménagement du territoire.

Il faut donc que le MEDAD soit aussi un grand ministère technique qui permette des interventions cohérentes, coordonnées et organisées au niveau national, régional et départemental avec un réseau territorial au plus près des usagers qui, d'ailleurs, est revendiqué par les élus et les citoyens. Nous considérons que les services déconcentrés sont les lieux privilégiés pour développer l'ensemble des missions. En tout état de cause, une organisation territoriale de l'Etat qui serait construite uniquement sur la base du ministère de l'intérieur et des préfetures ne pourrait pas répondre aux enjeux qui sont posés à notre pays.

La CGT est pour défendre et rénover la fonction publique :

- en préservant au niveau national des outils d'intervention, de mise en cohérence des politiques publiques, de régulation et de contrôle,
- en maintenant et développant des services publics de proximité de qualité, accessibles à tous permettant un accueil amélioré des usagers et un traitement optimal de leurs demandes, dans le respect des missions et des qualifications des agents ; cela suppose également une réelle revalorisation de leur rémunération, des statuts attractifs et renouvelés,
- avec des coopérations étroites entre les services de l'Etat et ceux des Collectivités territoriales pour répondre aux besoins qui s'expriment dans le souci de l'égalité de traitement,
- en assurant une réelle démocratisation des services avec des droits nouveaux pour les usagers et les personnels.

Tout cela appelle un vaste débat public qui, jusqu'à maintenant, a fait singulièrement défaut.

Enfin, monsieur le ministre, vous avez la responsabilité des personnels de ce ministère.

Une grande partie des personnels du secteur Exploitation vont être transférés aux collectivités territoriales, sans plus de garanties statutaires.

La fédération C.G.T. de l'Equipement réclame la création d'une filière spécifique Entretien/Travaux/Exploitation des Infrastructures, RBA, VN, PM dans la fonction publique territoriale et vous demande qu'une réunion soit organisée entre le MEDAD, le ministère de l'intérieur et notre organisation syndicale.

Merci pour votre attention.



***Compte rendu du Comité technique paritaire ministériel MEDAD
du 18 décembre 2007, Présidé par Jean-Louis BORLOO***

Un ministre et un CTPM qui n'apportent pas de véritable réponse aux revendications des personnels.

Le ministre a plaidé avec des variations... « confiance, attention au sort de chaque agent, respect des compétences des personnels et des services... » Mais il n'a pas répondu en règle générale aux revendications et questions précises des représentants des personnels !

Sur l'emploi, les contradictions s'accroissent... Le ministre assume pour 2008 la suppression de 1200 ETP au budget MEDAD et la création, hors Etat dans certains établissements publics de l'Ecologie, de 283 ETP. En annonçant d'emblée « je n'ai pas de mandat de réduction de moyens », le ministre n'a pas répondu à nos demandes sur les concrétisations budgétaires du Grenelle de l'environnement pour les moyens et effectifs du MEDAD et de ses établissements publics. Et le Secrétaire général du ministère a prévenu : les réductions exigées et décidées par le Président de la République au nom de la révision générale des politiques publiques (RGPP) vont continuer. Après les annonces du 12 décembre, celles d'avril prochain vont directement dicter la loi de finances avec des cibles 2009, 2010 et 2011...

Sur le pouvoir d'achat, le ministre n'a rien répondu de concret mais annoncé des discussions à venir sur des mesures catégorielles indemnitaires attendues depuis longtemps pour la plupart...

Sur la réorganisation, nous avons obtenu l'assurance de la recherche d'un accord écrit sur la méthode et le dialogue avec les personnels et leurs représentants pour mettre fin à la succession d'annonces « d'en haut ». La centrale mais aussi les services déconcentrés, devront être concertés. Les CTPC spécifiques ou locaux seront saisis.

Par l'action, obligeons le ministre à nous entendre pour

- La préservation et le développement de nos missions, de l'emploi, de nos organisations territoriales, de droits et garanties collectives....
- La reconnaissance pécuniaire des qualifications acquises et mise en œuvre par les personnels alors que notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader...

Cela impose une nouvelle mobilisation de toutes et tous. C'est pourquoi nous appelons d'ores et déjà les personnels à s'inscrire le plus massivement possible dans l'action unitaire de grève et de manifestation du 24 janvier prochain.

Montreuil, le 19 décembre 2007.



Réunion du 17 décembre 2007 au Ministère de la Fonction publique : Déclaration de la CGT

Monsieur le Ministre,

La CGT le dit depuis longtemps et le Président de la République l'a confirmé : la question du pouvoir d'achat des salariés est un enjeu crucial auquel il faut répondre d'urgence.

Qu'ils soient de l'hospitalière, de la territoriale ou de l'Etat, tous les agents de la Fonction publique subissent actuellement une érosion quasi sans précédent de leur pouvoir d'achat et un écrasement jamais connu de la grille indiciaire.

Rappelons un seul exemple, le plus déterminant : le pouvoir d'achat de la valeur du point –seul élément de rémunération commun à tous les personnels– a aujourd'hui perdu plus de 7 % depuis janvier 2000.

Sur la présentation que vous avez commandée à l'INSEE aujourd'hui, nous observons que celle-ci occulte les autres études de l'Institut qui confirment les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il ne s'agit en fait que d'une nouvelle présentation d'un débat vieux de plus de 20 ans.

Il est faux notamment de laisser entendre que les légitimes réformes liées aux évolutions de qualification, par exemple celle des professeurs des écoles comme celle des policiers, ont des retombées pour tous les agents.

De plus, il faut préciser que les fonctionnaires prennent en moyenne un échelon tous les trois ans.

Pendant ces trois ans, ces agents sont confrontés à la hausse du coût de la vie qui, elle, augmente en continu.

Enfin, notons que si l'on continuait à augmenter la valeur du point de la moitié de l'inflation comme c'est le cas depuis plusieurs années, une infirmière serait recrutée au SMIC dès l'année 2015.

La CGT confirme, en revanche, qu'il y a véritable sujet devant aboutir à des négociations rapides avec la question de l'égalité des femmes et des hommes en termes de salaires et de carrière dans la Fonction publique.

Il faut donc prendre des mesures concrètes et urgentes. D'autant que, en même temps, c'est une mesure de justice sociale, augmenter les salaires des agents de la Fonction publique, c'est participer à une relance d'une croissance pérenne.

La CGT tient à rappeler que c'est tout à fait possible et réaliste, puisque, pour s'en tenir à deux données, d'une part, l'ensemble des salaires, primes, cotisations et pensions des trois versants de la Fonction publique a reculé d'un point dans le produit intérieur brut ces dix dernières années, soit à peu près 18 milliards d'euros. D'autre part, la mise en place du bouclier fiscal à 39 % en intégrant CSG et CRDS pour ne citer que cette disposition coûtera environ 600 millions d'euros pour quelques milliers de contribuables parmi les plus fortunés.

La CGT veut vous le redire officiellement : de son point de vue, la solution n'est pas dans le « *travailler plus pour gagner plus* ». Il est avéré que ce dispositif, qui ne vaudra que pour une minorité d'agents, est potentiellement discriminatoire en particulier entre femmes et hommes et coûte à peu près 2 fois ½ plus cher aux contribuables que l'augmentation de la valeur du point.

Pour toutes ces raisons, la CGT revendique :

- la mise en place d'un calendrier et d'une méthode pour rattraper les pertes du pouvoir d'achat intervenues entre 2000 et 2006 inclus, et ce, à partir de la valeur du point et /ou de la reconstruction de la grille.
- Une mesure immédiate, applicable au 1^{er} janvier 2008, d'augmentation significative de la valeur du point pour solder l'année 2007, aujourd'hui vierge de toute mesure générale alors que depuis le 1^{er} janvier 2007 l'inflation s'élève à 2,1 % en niveau.
- Une mesure, toujours sur la valeur du point, à valoir pour l'année 2008, la plus rapprochée possible en terme de calendrier et des négociations urgentes pour le reste de l'année qui, en tout état de cause, devront être terminées au début du printemps 2008 avant l'ouverture de négociations pour 2009.
- Une revalorisation des pensions bien supérieure au 1,1 % annoncé pour 2008 et l'ouverture d'une négociation pour revoir le système d'augmentation de celles-ci.

C'est sur ces bases que la CGT, avec les personnels, est immédiatement disponible pour négocier.

Notre organisation tient à vous faire savoir qu'elle n'entamera aucune concertation sur les heures supplémentaires –qu'il faut revaloriser– et encore moins sur « *monétisation* » des jours RTT et des CET tant que les légitimes exigences qu'elle vient de rappeler n'auront pas connu d'avancées concrètes et significatives.

Enfin, même si ce n'est pas l'objet de cette réunion, la CGT considère que la question de l'emploi public, statutaire et qualifié est tout sauf close.

Radicalement opposés à la politique de suppressions d'emplois que vous aggravez, nous réclamons :

- le remplacement budgétaire des départs à la retraite pour 2008
- des créations d'emplois partout où cela est nécessaire
- un véritable plan de titularisation et la fin des dispositions permettant le recrutement massif des emplois précaires
- un vrai débat, qui ne soit pas enfermé dans une vision comptable et libérale, sur les missions de la Fonction publique

Vos propos, monsieur le Ministre, indiquent clairement que vous n'avez pas entendu ces revendications essentielles, pas davantage que la mobilisation massive du 20 novembre.

Bien au contraire, pour l'essentiel, vos propositions non chiffrées participent de la remise en cause de la Fonction publique de carrière et de la grille indiciaire.

Dans ces conditions, la CGT décide de suspendre sa participation à cette parodie de négociations.

Il vous appartient donc de faire d'urgence d'autres propositions conformes à nos revendications et à l'intérêt général.

En tout état de cause, la CGT n'attendra pas pour prendre ses responsabilités.

Montreuil, le 17 décembre 2007



Salaires : les mesures concrètes et urgentes restent toujours à négocier !

Lors de ce qui devait constituer la première séance de négociations salariales, ce 17 décembre, Eric Woerth a malheureusement confirmé la surdité du Président de la République et de son gouvernement aux légitimes exigences des personnels.

En effet, le ministre refuse tout dialogue sur la base des propositions portées unitairement depuis des mois par les organisations syndicales : maintien du pouvoir d'achat par une augmentation de la valeur du point et reconstruction de la grille indiciaire (amélioration des déroulements de carrières). En réponse, le ministre se crispe sur ses positions déjà exprimées antérieurement : selon lui, « le maintien » du pouvoir d'achat serait assuré par l'ancienneté et l'octroi de primes individualisées si nécessaire. La « progression » du pouvoir d'achat passerait par le paiement d'heures supplémentaires, la monétisation de comptes épargnes temps et de RTT.

2007 est passée aux oubliettes, ainsi que le contentieux 2000 / 2006. Eric Woerth n'a pas fait de proposition chiffrée, exercice qu'il reporte à la mi-janvier 2008.

La CGT a rappelé ses revendications sur l'augmentation de la valeur du point, le rattrapage des pertes intervenues de 2000 à 2006, le maintien du pouvoir d'achat sur 2007 avec une mesure dès le 1^{er} janvier 2008, et des dispositions concrètes et rapides au titre de 2008. Elle a réclamé une revalorisation des pensions et une conférence sur l'égalité professionnelle femmes - hommes. Enfin, elle a réitéré son hostilité aux suppressions d'emplois et son exigence de créations statutaires et qualifiées partout où le besoin s'en fait sentir.

Notre organisation a confirmé qu'elle ne se rendra à aucune concertation sur les heures supplémentaires et l'éventuelle monétisation des jours RTT et CET tant que des avancées significatives et concrètes ne seront pas actées sur les mesures salariales d'ordre général.

Pour la CGT, les véritables négociations – qui sont attendues par les personnels et qui étaient au cœur de la grande journée du 20 novembre – ne sont donc pas ouvertes.

Seule une nouvelle perspective de mobilisation des agents, unitaire et déterminée, peut permettre d'obtenir satisfaction.

C'est cette démarche que la CGT Fonction publique portera demain à la nouvelle rencontre unitaire.

Montreuil, le 17 décembre 2007



Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale ce lundi 17 décembre 2007.

Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au contraire, il persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion (glissement vieillesse technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière.

Ces pseudo négociations ne peuvent donc nous convenir car elles portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales refusent de participer cette semaine à la conférence et à la réunion organisées par le ministère de la fonction publique.

Elles appellent sur leur plateforme commune à l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Paris le 18 décembre 2007



Montreuil, le 19 décembre 2007

NOTE AUX ORGANISATIONS

Chères camarades,
Chers camarades,

Vous trouverez ci-joint l'appel unitaire à l'action du 24 janvier prochain adopté hier soir par 6 organisations syndicales : CGT – FO – UNSA – FSU – SOLIDAIRES – CFTC.

Quelques éléments complémentaires de « *température interne* » et d'analyse politique :

⇒ **La CGT** avait résolument placé l'action, par la grève et les manifestations, au cœur de sa démarche.

Nous avons fait le constat que l'ouverture des négociations salariales n'avaient pas eu lieu ce lundi 17 décembre, puisqu'aucune proposition concrète, chiffrée et datée n'avait été avancée par Eric WOERTH.

De surcroît, ce dernier cherchait à nous faire avaliser -et pérenniser- sous un jour nouveau, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) comme élément central pour mesurer le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique. La délégation CGT a donc proposé aux autres organisations syndicales d'arrêter le soir même le principe d'une grève dans la 2^{ème} quinzaine de janvier. Elle a fait observer que si le principe d'une mobilisation unitaire avait été maintenu avant le 15 décembre, la réunion du 17 ne se serait certainement pas déroulée de la même manière.

Par ailleurs, nous avons souligné qu'il y avait une grande cohérence dans les « *réformes* » que cherche à nous imposer le gouvernement : salaires, RGPP, emploi public... la déclaration adoptée y fait d'ailleurs référence.

Si, à partir de ces analyses, nous avons de nouveau affirmé notre attachement à l'unité la plus large, nous avons également clairement indiqué que, en tout état de cause, la CGT prendrait ses responsabilités dans la période actuelle. Nous avons également fait part de notre volonté, sur l'ensemble de ces revendications, d'avoir une stratégie inscrivant notre action dans la durée pour obtenir des avancées.

Enfin, nous avons proposé de ne pas se rendre à la conférence du 19 sur les missions et valeurs de la Fonction publique et pas davantage à la concertation du 21 sur la monétisation des RTT et CET et les heures supplémentaires qui sont la traduction du « *travailler plus pour gagner plus* » cher à Nicolas SARKOZY.

⇒ **La FSU**, à quelques virgules près, a développé les mêmes analyses et les mêmes propositions d'action.

⇒ **SOLIDAIRES**, a fait de même.

⇒ **FO**, pour l'essentiel, partageait les constats sur l'ensemble de la problématique. Elle émettait cependant quelques réserves sur le fait d'arrêter une date le soir même craignant que des négociations en amont perturbent le dispositif.

⇒ **La CFDT**, se disait très déçue de la réunion du 17 décembre. Mais, constatant que le Ministre n'avait rien annoncé de précis, considérait qu'il était difficile d'appeler dès maintenant à l'action et que, en tout état de cause, elle n'avait pas de mandat pour cela.

⇒ **La CFTC**, était proche de nos analyses mais, tout en considérant nécessaire une nouvelle phase de mobilisation, déclarait n'avoir pas de mandat à ce stade. Cependant, elle disait sa volonté de signer un communiqué unitaire à l'issue de la réunion.

⇒ **La CGC**, si elle aussi faisait part de son insatisfaction du rendez-vous du 17 décembre, n'envisageait pour l'instant aucune suite à donner sous forme d'action. Sa délégation quitta d'ailleurs assez rapidement la séance.

⇒ **L'UNSA**, était sur une longueur d'ondes proche de la nôtre et se rangea vite à l'idée de sortir le soir même avec une date d'appel à la grève.

Après quelques nouveaux échanges (la CGT faisant notamment observer à FO que des négociations en amont de la grève étaient tout sauf gênantes, puisque nous jugerions dès lors sur pièces des éventuelles avancées obtenues), il était clair qu'une large majorité d'organisations syndicales était d'accord pour appeler à la grève immédiatement. Après une période de réflexion, la CFTC se rangea d'ailleurs à cette perspective.

La CFDT, qui demeura jusqu'au bout de la rencontre, confirma ne pas vouloir signer ce soir –ni dans les 2 jours à venir– un communiqué d'appel à l'action et à la grève. Chacun était devant ses responsabilités. Il faut d'ailleurs préciser que la CFDT n'exclut rien ultérieurement et que, visiblement, elle était très gênée aux entournures.

C'est finalement la date du **jeudi 24 janvier** qui a été retenue pour cette nouvelle journée d'action, de grève et de manifestations.

L'ensemble des 7 organisations syndicales présentes jusqu'au terme de la réunion a, en outre, acté la proposition de la CGT de boycotter les deux réunions de cette semaine.

Bouclée un peu dans l'urgence compte tenu de l'heure tardive, la déclaration unitaire ne reprend pas quelques points pourtant partagés comme, en particulier, le fait que c'est le Gouvernement qui porte l'entière responsabilité du conflit.

En tout état de cause, un nouveau matériel de masse des organisations syndicales CGT de la Fonction publique sera disponible dès la reprise post fêtes de fin d'année.

Il va de soi également que la dynamique créée par l'appel unitaire d'hier soir doit s'appuyer, se concrétiser et se développer à partir des initiatives d'un maximum de syndicats à tous les niveaux.

Bon courage à toutes et à tous, et bonnes fêtes de fin d'année.

Compte rendu de la commission N° 1 du CCAS du 4 Décembre 2007

Présents : C.G.T. : MANDARD A., MARTIN J., RAIMBAULT C.
C.F.D.T.

Administration : représentée par Mme NAVARRE L.

Absents : DELABRE C CGT ; FO

1. Approbation du relevé de décisions de la réunion du 20 Septembre 2007

Après quelques modifications le relevé de décisions est adopté. Les relevés de décisions ou les PV sont validés par les organisations syndicales (Présidents de commission) avant d'être présentés en séance.

2. Prorogation des mandats des membres du CCAS et des CLAS

Ceci est une décision de la DGPA suite au dernier CCAS du 9 octobre.

A la demande du Président du CCAS, un questionnaire a été envoyé aux Présidents et dans les services le 23 novembre pour connaître la situation des présidents de CLAS. A ce jour, 23 ont répondu : 18 pourront continuer à exercer leur mandat, 5 arrêteront.

La CGT a fait remarquer que l'administration fait référence dans son arrêté de prorogation au compte-rendu du CCAS plénier du 9 octobre qui ne sera validé que fin janvier 2008

La CGT demande qu'une formation pour les nouveaux Présidents soit mise en place au premier semestre 2008

3. CLAS DIR

Tant que l'arrêté de 85 modifié ne sera pas examiné en CTPM les CLAS DIR ne pourront pas se mettre en place. La proposition de l'administration est d'une seule commission par CLAS, la commission aide matérielle, le collectif étant vu par les CLAS de proximité. Ceci est inacceptable de notre part, le CLAS DIR doit être un CLAS à part entière. L'étendue du secteur DIR devra nous amener à exiger un Président de CLAS à plein temps, il n'y a pas que les aides matérielles et les CIL dans l'action sociale. Nous devons rester vigilants sur ce point. En tout état de cause les CLAS DIR ne pourront être créés avant février ou mars 2008

4. Point sur les échanges entre « L'Équipement » et le « MEDD »

Le Président du CCAS et le Président du « MEDD » se sont rencontrés et ont échangé sur le fonctionnement et les prestations respectifs aux « 2 ministères »

Le « MEDD » a un budget d'environ 850 000 euros pour 2800 agents. Le « MEDD » sert les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune à partir de quotients familiaux, alors que « L'Équipement » sert ces prestations à l'indice. Après étude, il s'avère que la méthode employée par le « MEDD » est sensiblement plus avantageuse, notamment pour les salariés les plus modestes.

Selon l'administration l'alignement par le haut aurait un coût d'environ 8 à 900.000 euros et pourrait s'appliquer dès 2008. C'est bien ce que demande la CGT depuis un an.

Dans le cadre de l'aide à la scolarité, les prestations servies dans les « 2 ministères » sont également à comparer de façon précise.

La DGPA propose qu'une enquête de besoins sociaux soit menée en 2008 auprès des agents du MEDAD. La CGT n'est pas forcément opposée à une enquête, elle devra être mise en œuvre avec l'accord du CCAS et financée par des crédits de fonctionnement

La DGPA informe la commission que les échanges avec l'administration du ministère de l'agriculture sont bloqués.

Le 9 janvier, il est prévu une rencontre Président du CCAS, Président du CAS du « MEDD » et les 2 sous- directions, pour une première prise de contact, aucune décision ne sera prise.

Les fédérations syndicales devront s'investir et la commission animation du CCAS aura à être informée des évolutions à venir.

5. Bilan du mandat des CLAS 2004-2007

Document à transmettre rapidement dans les services pour un retour le 15 février 2008.

6 Equip'Social.

Parution prévue en janvier 2008.

7 Questions diverses

Prévision de calendrier de réunions pour début 2008

- Com 1, 17 ou 18 Janvier 2008
- Com 2, 24 ou 29 Janvier
- Com 4, 11 ou 15 Janvier
- Com 5, 12-13 ou 14 Février
- CCAS, 22 ou 29 Janvier.

Pour la commission
Jean MARTIN



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

**Brigitte BICKARD
9, Mittlerer Semm-Weg
68000 Colmar**

Montreuil, le 17 décembre 2007

Chère Brigitte,

La fédération CGT de l'équipement et de l'environnement, l'Union des syndicats CGT des services d'études et de recherche de l'équipement souhaitent s'associer à l'hommage qui va être rendu à Robert BICKARD, ton époux.

Robert aura été pour nous un militant fidèle et efficace de la CGT, en particulier dans le secteur des Laboratoires des ponts et chaussées et des Centres d'études techniques de l'équipement. Robert a toujours été présent et actif, toujours modeste mais aussi d'un appui indispensable dans les moments difficiles, partie prenante de toutes les luttes revendicatives et progressistes. Chaque fois il apportait sa connaissance, son attachement et son amour pour sa région. Il nous a souvent émus et confortés dans nos batailles et nos espoirs d'un monde transformé.

Lors de l'étude historique réalisée en 1972 par le comité d'histoire du ministère de l'équipement, il avait apporté une solide contribution sur l'histoire particulière du laboratoire de Colmar. Ses interventions répétées auront permis de préserver le patrimoine de matériels de mesure utilisés dans ce secteur, prolongeant ainsi le savoir et le savoir faire de ses collègues de travail, inscrivant ces outils et ces pratiques dans le mouvement historique des sciences et des techniques. Denis GLASSON me le rappelait hier.

Au nom de la CGT, de notre secteur professionnel et de sa direction, personnellement - et en y associant Denis - sois assurée chère Brigitte de notre amitié et notre soutien, et de notre profonde émotion et considération pour Robert.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE
*Secrétaire général adjoint de la
fédération CGT de l'équipement et de l'environnement.
Secrétaire général de l'USSERE CGT.*